



## Probleme sur les normes en electricité en location

Par **cindy**, le **02/02/2010** à **22:34**

Bonjour,

Voilà, je suis actuellement en location dans un corps de ferme ou mes proprio en possède une partie. Depuis maintenant presque 2mois j'ai au minimum 1 coupure de courant par jour mon proprio ne fait pas grand chose pour arranger la situation à part dire que c'est moi la responsable. Le problème c'est que je ne dispose pas de disjoncteur dans ma maison je paye mon electricité a mon proprio donc j n'ai pas de facture edf et encore moins de compteur edf a mon nom.

J'ai donc appelé edf aujourd'hui qui me stipule que mon proprio est dans l'ilégalité car il me revend de l'énergie il n'est donc pas dans ses droits et qu'il doit subvenir a mes besoins en energie.

Je suis donc allée voir mon proprio pour lui expliquer la situation. Il me répond qu'il est dans ses droits car la location est un hyppo gite et qu'il dispose des papiers pour me le prouver.

Je ne sais plus qui croire et quoi faire pour que cela s'arrange.

merci de me répondre et de me fournir des conseils  
Cordialement

Par **Marion2**, le **02/02/2010** à **22:40**

Bonsoir,

Je vous conseille de contacter l'ADIL (gratuit). C'est une association de défense des locataires qui assure des permanences juridiques gratuites.

Votre Mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **02/02/2010** à **22:50**

Petite précision, et j'espère ne pas me tromper, l'ADIL est l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement. C'est un organisme à l'échelle nationale, créé par le gouvernement, qui possède des ramifications dans tous les départements (1 ADIL au moins, par préfecture).

Cela étant, Marion à raison, voyez votre ADIL.

Par **Patricia**, le **02/02/2010** à **23:53**

Cindy,

Moi je vous conseille de contacter directement et de suite, le Directeur de votre Centre EDF GDF SERVICES ses coordonnées figurent sur les correspondances de votre agence mais vous pouvez aussi les avoir sur le net pages jaunes professionnels de votre annuaire. Envoyez lui une LR/AR très explicite.

Si vous n'obtenez pas de réponse ou de satisfaction, saisissez ensuite :  
le Directeur Clientèle National  
EDF GDF SERVICES  
TSA 82120  
92919 LA DEFENSE CEDEX

Et ensuite...  
Le Médiateur Electricité de France  
TSA 50026  
75804 PARIS CEDEX 08

Par **cindy**, le **03/02/2010** à **18:19**

bonsoir,

Je voudrais vous remercier pour vos réponses.

Etant rentrée trop tard pour joindre ADIL, je leur ai laissé un mail, mais je ne manquerais pas de les appeler dès que possible.

Quant au directeur D'edf je vais essayer de le joindre par téléphone mais je vais également lui

envoyer une lettre avec AR.

Encore merci je vous tiendrez au courant des suites